



Home (<https://www.aefinfo.fr/>)| Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh/>)| Fonction publique (https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publique/)|
Dépêche n°710956 du 19/04/2024 9 : 11

Le déficit de l'État dépasse les prévisions en 2023, la masse salariale et les effectifs augmentent (Cour des comptes)

Le déficit de l'État s'est élevé à 173 milliards d'euros en 2023, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré depuis 2020, à cause d'une loi de finances initiale "peu ambitieuse" dans sa stratégie. Tel est le constat principal du rapport de la Cour des comptes sur le budget de l'État, publié ce 17 avril, qui pointe une augmentation des dépenses de personnel de 6 milliards d'euros en 2023. Cette hausse de 4,4 % à champ constant (5,1 % hors CAS Pensions) est principalement liée aux mesures salariales de 2022 et 2023. Les effectifs augmentent de manière différenciée selon les ministères.



La Cour pointe une **augmentation de la masse salariale de l'Etat en 2023** tirée par les mesures générales et catégorielles. Cour des comptes

La position du gouvernement sur la gestion de son budget reste délicate en ce début d'année 2024, avec un **déficit atteignant 5,5 % du PIB**. Le rapport (<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-04/20240417-RBDE-2023.pdf>) de la Cour des comptes publié ce 17 avril insiste pointe cette situation en détaillant un **déficit élevé à 173 milliards d'euros en 2023** sur le seul budget de l'État.

Ce niveau est en outre très supérieur à celui de 2022 (151,4 milliards d'euros) mais comparable à ceux de 2020 (178,1 milliards d'euros) et de 2021 (170,7 milliards d'euros), années marquées par les effets de l'épidémie de covid-19. Le déficit observé en 2019 (92,7 milliards d'euros), année précédant la crise sanitaire, était presque deux fois moindre.

La Cour des comptes critique en premier lieu une LFI pour 2023 "peu ambitieuse", celle-ci prévoyant un déficit de 164,9 milliards d'euros, "nettement dégradé" par rapport à l'exécution de 2022, qui comptait déjà un déficit de 151,4 milliards. Les recettes fiscales ont été moins importantes que prévu alors que "le besoin de financement de l'État atteignait son pic historique".

Cet exercice traduit "des difficultés à sortir réellement du 'quoi qu'il en coûte' et à reprendre le contrôle des finances publiques" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/708803>)).

Une hausse des dépenses "nouvelles" et "ordinaires"

Après une augmentation des dépenses de l'État de 110 milliards d'euros entre 2019 et 2022, les dépenses du budget général de l'État ont continué d'augmenter en 2023, atteignant 454,6 milliards d'euros, soit un accroissement de 1,9 milliard (+0,4 % en valeur) par rapport à 2022 (452,7 milliards d'euros). Alors que les dépenses exceptionnelles liées à l'urgence sanitaire et à la relance baissent de 28 milliards d'euros, les autres dépenses augmentent à hauteur de 29,4 milliards d'euros, "à peu près au niveau prévu par la loi de finances initiale".

Cette hausse tient d'abord à des "**mesures nouvelles**" pour "prolonger certains dispositifs de soutien face à la hausse des prix de l'énergie".

Elle s'explique aussi par une "hausse continue de ses dépenses ordinaires" de l'ordre de 14,5 milliards d'euros en 2023, "notamment du fait de la hausse de la charge de la dette (+3,2 milliards d'euros) et de la masse salariale (+6 milliards d'euros)."

La Cour note à ce sujet que la ligne de partage entre dépenses nouvelles et dépenses ordinaires n'est "pas assez rigoureusement documentée par les administrations".

Une progression "record" de la masse salariale

Les dépenses de personnel se sont donc élevées à 144,8 milliards d'euros en 2023, dont 99,2 milliards de rémunérations et 45,6 milliards de contributions au compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions, soit une augmentation de 4,4 % à champ constant. Hors CAS pensions, la progression de la masse salariale a atteint 5,1 %. Ces dépenses représentent en outre 32,2 % des dépenses du budget général, en hausse de 1,1 point par rapport à 2022, présentant une part "plus faible qu'avant l'épidémie de covid-19 et ses dépenses exceptionnelles, puisqu'elles représentaient 39,2 % des dépenses totales en 2019".

Près de la moitié de la hausse de la masse salariale en 2023 s'explique par les **mesures générales** qui ont atteint un niveau record (2 274 millions d'euros). Une grande majorité découle des mesures liées au point d'indice avec d'une part, l'augmentation de 1,5 % au 1er juillet 2023 (+0,7 milliard d'euros) et d'autre part, l'effet en année pleine de la hausse de 3,5 % entrée en vigueur en 2022 (+1,3 milliard d'euros).

Les **mesures catégorielles** (+1 565 millions d'euros) qui ont notamment concerné l'Éducation nationale (+1 032 millions d'euros), l'Intérieur (+170 millions d'euros) et les Armées (+140 millions d'euros), ont aussi eu un effet important.

En 2023, "le GVT solde conduit à accroître de 385 millions d'euros la masse salariale de l'État, quasiment stable par rapport à 2022. Cette valeur est due à une augmentation des **mesures individuelles**, "malgré l'accroissement perceptible des départs en retraite". Aussi, les mesures salariales ont porté la hausse de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) à 5,5 % en 2023, après 4,1 % en 2022, "reflétant ainsi la politique salariale de l'État dynamique en 2023", selon la Cour.

Rapport Cour des comptes budget de l'Etat 2023
| AEFinfo
Augmentation "importante" des effectifs de l'État

Tableau n° 27 : évolution des effectifs et de la masse salariale de l'État depuis 2007

	2007	2012	2017	2022	2023
<i>Effectifs (en milliers)</i>	2 245	1 897	1 900	1 904	1 913
<i>Dépenses de titre 2 (en Md€)</i>	118,4	118,9	127,6	138,8	144,8
<i>Part des dépenses de titre 2 dans le budget général</i>	43,8 %	39,7 %	39,0 %	31,1 %	32,2 %

Source : Cour des comptes

"L'année 2023 est également marquée par une augmentation importante des effectifs de l'État à hauteur de +8 991 équivalents temps plein (ETP), portant le nombre d'emplois occupés à 1 913 444", relève la Cour, qui note que cette année "met fin" à une "séquence de baisse des effectifs". Malgré deux LFI qui prévoyaient une progression des emplois, 2021 et 2022 s'étaient en effet achevées par des baisses de respectivement - 3 750 ETP et - 5 765 ETP, "du fait de difficultés de recrutement".

Ces évolutions sont variables entre ministères. La Cour note ainsi "la forte sous-exécution des recrutements du ministère des Armées (- 2 515 ETP, contre +1 547 prévus en loi de finances initiale)", parallèle au "dépassement des cibles de recrutement dans les autres ministères (+11 506 ETP contre seulement + 7 428 prévus)". Les hausses d'effectifs les plus fortes ont bénéficié au ministère de l'Intérieur (+3 088 ETP) et au ministère de la Justice (+2 249 ETP). À l'inverse, le ministère de l'Économie a connu une baisse de ses emplois occupés à hauteur de 852 ETP, qui va "au-delà des suppressions nettes de 546 emplois prévues en loi finance initiale". Ces différences aboutissent à "une évolution des effectifs totaux proche de celle prévue par la LF mais peu conforme aux priorités et aux objectifs affichés", selon la Cour.

Une hausse des contributions au CAS (Compte d'affectation spéciale) Pensions insuffisante pour garantir son équilibre budgétaire

Après un premier déficit relevé en 2022 à - 0,6 milliard d'euros, le solde annuel du CAS Pensions a connu son deuxième déficit consécutif en 2022 à 1,1 milliard d'euros. Le solde cumulé s'établit à 7,8 milliards d'euros au 31 décembre 2023, ce qui représente 1,4 mois de prestations. Ce déficit devrait s'accroître régulièrement jusqu'en 2026. "Sans changement des déterminants en recettes ou en dépenses, les prévisions font apparaître un solde cumulé virtuellement négatif de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2026", alerte ainsi la Cour.

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH

([HTTPS://TWITTER.COM/AEFSOCIAL_RH](https://twitter.com/AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 710956  5 min de lecture
Par Danae Corte Publiée le 18/04/2024 à 14h30